

29 février 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PEUGEOT

(Eurolist)

Par courrier du 29 février 2008, les sociétés Barclays Global Investors Limited, Barclays Global Investors N.A., Barclays Global Fund Advisors et Barclays Global Investors (Deutschland) AG (1), ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 25 février 2008, par suite d'une cession d'actions PEUGEOT sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société PEUGEOT et détenir de concert 11 481 167 actions représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et 3,82% des droits de vote de cette société (2).

(1) Sociétés de gestion du groupe Barclays, agissant pour le compte de tiers (sises 1, Churchill Place, Londres E14 5HP, Royaume-Uni).

(2) Sur la base d'un capital composé de 234 280 298 actions représentant 300 910 021 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.